



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**PROCES-VERBAL PROVISoire DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL
LORS DE SA PROCHAINE SEANCE**

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M. Nicolas Giacomotti**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. Nicolas Giacomotti, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. M. Giacomotti se réjouit de la présence nombreuse du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Le 13 juillet dernier, les Autorités ont appris le décès accidentel de leur cher collègue M. Julien Favre, conseiller général du Groupe Murist-Vuissens et ancien conseiller communal de la Commune de Vuissens. En sa mémoire, **M. Nicolas Giacomotti**, président, invite l'assemblée à se lever et à observer une minute de silence.

Depuis la dernière séance, **M. Giacomotti**, président, a à faire part des informations suivantes :

- A la suite de la démission de M. Jean-Pierre Burri du Groupe Vernay, M. Matthias Hirschi a été élu. Il a été assermenté le 6 septembre 2023 et peut donc légalement siéger ce soir. M. Giacomotti lui souhaite la cordiale bienvenue au sein du Législatif. Félicitations. Applaudissements.
- M. Sébastien Noël a été proclamé élu pour le Groupe Murist-Vuissens. Il a été assermenté le 6 septembre 2023 et peut donc légalement siéger ce soir. M. Giacomotti lui souhaite la cordiale bienvenue au sein du Législatif. Félicitations. Applaudissements.
- A la suite de la démission de M. Borko Viva du Parti socialiste, l'élection de sa ou son successeur est toujours en cours à ce jour.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2022. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{mes} et M. Francis Duruz, Karine Lüthi et Anne Meyer Loetscher.

CONSEIL GENERAL

Excusés : M^{me} et M. Cédric Bugnon et Magali Vésy.

En date du 21 août 2023, M. Borko Viva a annoncé sa démission avec effet immédiat. Aucun nouveau membre a été nommé pour le remplacer à ce jour.

57 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le quorum étant atteint, **M. Nicolas Giacomotti**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet.

M. Nicolas Giacomotti, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un membre à la Commission financière pour la période administrative.
4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations pour la période administrative.
5. Octroi d'un crédit de CHF 203'000.00 TTC pour le déplacement d'une conduite d'eau potable et pour la pose d'un tube pour la fibre optique communale sur le chemin du Moulin à Estavayer-le-Lac dans le cadre du projet d'immeubles dans le secteur « Gare-Casino » - message n° 57.
6. Octroi d'une délégation de compétence pour la signature d'un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle RF 3469, sise à Estavayer-le-Lac et l'octroi d'un crédit d'investissement maximum de CHF 2'500'000.00 pour un parking public, lié au nombre de places de parc - message n° 58.
7. Octroi d'un crédit additionnel de CHF 82'012.65 TTC pour l'étude de la planification de la zone d'activités de Plein Sud - message n° 59.
8. Délégation de compétence au Conseil communal pour la réalisation en tant que maître d'ouvrage des travaux d'un montant de CHF 677'000.00 TTC pour l'aménagement d'un carrefour à la route de Tousvents à Estavayer-le-Lac - message n° 60.
9. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2023

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 28 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. Nicolas Giacomotti, président, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Nicolas Giacomotti, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les conseillers généraux pourront prendre la parole pendant les « divers ». Il donne la parole au Conseil communal.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Philippe Aegerter, conseiller communal, communique :

Réorganisation du Service des finances

Depuis début mars de cette année, le Conseil communal a informé, soit la Commission financière, soit le Conseil général lors des séances plénières, du problème d'organisation du Service des finances en raison de l'absence prolongée du chef de Service. Cette préoccupation n'a eu, pour unique conséquence importante, que de retarder l'approbation des comptes 2022 au mois de juin. Toutes les tâches du Service ont pu être accomplies grâce à l'intense engagement du personnel du Service et au soutien de M. Pierre Spielmann pour la clôture des comptes 2022.

Aujourd'hui, le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer la nomination de M^{me} Sylvie Bise au poste d'administratrice des finances et de cheffe de Service dès le 1^{er} août 2023. Ses compétences et son expérience dans le Service des finances et de boursière à la Commune de Murist l'ont placée en tête de liste des neuf candidats externes qui avaient déposé leur candidature.

Tout prochainement, le Conseil communal présentera M^{me} Sylvie Bise à la Commission financière ainsi que les mesures d'organisation mises en place, notamment en termes de suppléance du personnel pour la clôture des comptes, l'élaboration du budget et de toutes les autres tâches et activités du Service.

Pour compléter cette communication, nous vous informons que, d'entente avec M. Christophe Bonny, les rapports de travail prendront fin en date du 31 octobre 2023. Dans l'intervalle, il a été libéré de son obligation de travailler.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :

Actions initiées pour améliorer la sécurité le long de la route de La Vounaise

Suite à l'intervention du Groupe Murist-Vuissens lors de l'assemblée du Conseil général du 28 juin 2023 quant au déficit de sécurité des écoliers se rendant à l'arrêt de bus, il a été demandé aux Services communaux d'étudier la mise en place de solutions provisoires pour sécuriser ce secteur d'ici la rentrée scolaire 2023. Dans un premier temps, le Service des routes a analysé la situation et fait le constat suivant.

De par le gabarit existant et étroit de la route cantonale traversant La Vounaise, des mesures constructives ont été jugées difficilement envisageables et réalisables. En effet, le problème principal est l'absence de passage pour piétons sur cet axe et celui-ci ne peut être réalisé sans les accès et les dessertes piétonnes (trottoirs) étudiés par le bureau d'ingénieur. La sécurisation des piétons dans ce secteur sera significativement améliorée avec la réalisation globale du projet et en attente du côté du Canton. Par conséquent, des mesures provisoires et isolées conduiraient à des conditions encore plus précaires en termes de sécurité et seraient refusées par le Canton qui délivre des permis sur la base de projets dont le concept est global.

Dans l'intervalle, des mesures ont été entreprises en collaboration avec les Secteurs des routes et de la police communale :

- 1) Un radar pédagogique a été mis en place courant août 2023 par la Police communale et les vitesses constatées respectent, dans l'ensemble, la vitesse légale en vigueur de 50 km/h. A noter que des réductions de vitesse sont généralement constatées avec la mise en place de radars. De plus, et suite à des échanges récents, il a été signalé qu'un radar fixe pouvait être posé sur ce tronçon.
- 2) La Police cantonale a été mise au courant de ce déficit de sécurité. Ainsi, et dans cette campagne de prévention, un agent de Police de proximité (section de la Police cantonale) assure une présence sur le terrain et aux endroits sensibles durant certaines périodes.
- 3) La Police communale fait acte de présence régulièrement afin de sensibiliser les écoliers sur les dangers de la route. L'accent fut mis sur la dernière semaine d'août et la première de septembre, aux heures d'arrivée et de départ des élèves. Plusieurs observations et comportements inadaptés ont été relevés, expliqués et corrigés par la Police communale autant du côté des parents que des enfants.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

4) Un radar a été installé en début de semaine 37, par le bureau du radar de la Police cantonale, afin de sanctionner les excès de vitesse.

Pour terminer, la Police communale continue d'effectuer des passages à La Vounaise et les effets constatés sont positifs et vont dans le bon sens au niveau de la sécurité.

M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique :

Camping communal Estavayer – situation du projet

Le Conseil communal a démarré en 2022 une réflexion sur l'évolution du camping communal d'Estavayer, en tenant compte de son positionnement et de son historique. Pour ce faire, la Commune s'est fait accompagner par un professionnel de la branche, la société Herreschmidt & Partner AG.

Cette société, créée en 1998 et active dans l'hôtellerie en plein air depuis 2008, a travaillé sur plus de 40 projets de campings en Suisse et en Europe. En Suisse, ils ont récemment collaboré sur les campings d'Erlach, St-Aubin NE, et Winterthur.

Le résultat de cette étude, élaborée à partir des études de Team+, des développements des Rives du Lac et des modèles d'affaires d'autres campings, a été partagé en novembre 2022 avec la Commission « culture et tourisme ».

Certaines options faites n'ont pas été retenues par le Conseil communal, telles que la relocalisation des permanents, ou l'agrandissement du camping vers le minigolf actuel ou derrière le tennis.

L'étude a toutefois démontré :

- Que le camping communal avait un positionnement idéal, face au lac et proche d'installations nautiques.
- Que l'activité du camping devait se concentrer sur les locations de passage afin de permettre à un nombre plus conséquent de personnes de pouvoir profiter de loger au bord du lac et augmenter le taux d'occupation.
- Qu'un positionnement du camping en 4* ou 4* plus, selon les normes Swisscamps, pour maximiser la rentabilité de la surface limitée devait être réalisé. Les critères de positionnement définis sont les suivants :
 - Parcelles de 80 à 100m² ;
 - Electricité, eaux claires, usées et fibre optique pour chaque parcelle ;
 - Remplacement des logements en location à la semaine actuels par des possibilités de camping autrement, soit glamping ;
 - Restauration, snack et petit commerce ;
 - Augmenter la proportion des parcelles de passage.

Il a aussi été considéré par le Conseil communal un agrandissement de la plage. Cette demande régulière de la population considérée implique une diminution de la surface de camping disponible, d'env. 30%.

L'évolution de la réflexion a été partagée ensuite avec la Commission d'aménagement du territoire, en février 2023. Cette présentation a été faite avec un projet concret de notre locataire actuel, la société Camping Lodge SA selon la stratégie développée par le Conseil communal.

Le projet présenté regroupe le camping, le restaurant, le snack et le magasin sous une seule gestion, avec un investissement privé pour le camping et pour le restaurant, snack et magasin.

Lors de cette présentation, la Commission a demandé à évaluer une gestion du camping par la Commune en propre et une plus grande diversité de projets/acteurs. Le Conseil communal s'est alors mis à la tâche.

Une première évaluation de la gestion en propre a été effectuée, sur la base de visites et discussions avec nos campings voisins, notamment Delley/Portalban. Suite à cela, il s'est avéré que la conjugaison de la taille du camping staviacois, la typologie de fréquentation recommandée et les ressources nécessaires à la bonne gestion n'atteignaient pas l'objectif d'exploitation souhaité.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Concernant la diversité des acteurs, nous avons démarré un processus de 4 mois, accompagnés par Herrenschmidt & Partner, selon leur expérience.

Un appel à candidatures a été publié en juillet 2023. Celui-ci a posé le cadre et l'ambition de la Commune avec un projet de rénovation du camping qui nécessite une capacité d'investissement et le regroupement du camping, du restaurant, du snack et du petit magasin. Six acteurs potentiels ont répondu, dont le locataire actuel (Camping Lodge). Quatre se sont révélés répondre aux attentes. Un accord de confidentialité a été envoyé aux quatre candidats confirmés.

Une fois les accords de confidentialité reçus signés, ceux-ci recevront l'appel d'offres qui aura été partagé avec la Commission financière. Les candidats auront alors 4 semaines pour répondre. Une rencontre est ensuite prévue avant finalisation des discussions en novembre 2023. Tous les candidats identifiés ont confirmé pouvoir reprendre le camping/restaurant/snack/magasin en 3 mois. La Commune s'engagera envers les locataires permanents sur la continuité du camping, afin de rassurer sur des craintes/questionnements/rumeurs éventuels.

Comme vous pouvez le constater, le processus a démarré il y a plus d'une année. Plusieurs Commissions ont été consultées et l'équipe communale travaille pour aboutir à un projet et une réalisation qui amènent satisfaction selon la stratégie communale.

Les délais du processus ont été recommandés par la société Herrenschmidt et Partner, selon les pratiques de la branche. Nous les avons suivis.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :

Demande de moratoire sur les constructions

Comme diffusé dans les médias ces derniers jours, deux oppositions à la mise à l'enquête des constructions sur le secteur C5 à Champ-de-Lune, l'une assortie d'une demande de moratoire quant aux constructions sur la zone, sont parvenues au Conseil communal. Ce dernier tient à informer le Conseil général des points suivants.

Les demandes formulées sont de deux ordres, qui seront traitées de manière séparée. Tout d'abord, sur l'aspect de la police des constructions, les oppositions seront traitées selon la procédure habituelle dans ce type d'enquête ordinaire, i.e. une appréciation des arguments présentés au regard du dossier et du cadre légal dans lequel la demande de permis de construire est faite. Cette appréciation aboutira à un préavis communal qui sera par la suite transmis au Canton. Sous l'aspect constructif, le Conseil communal peut déjà vous dire que le dossier mis à l'enquête correspond aux exigences de la planification sur ce secteur, soumis à un plan d'aménagement de détail entré en force en 2015.

S'agissant de l'aspect de la demande de moratoire, quelque 200 signataires ont soutenu le document mis à leur disposition. Les arguments avancés pour cette demande sont variés, par exemple l'augmentation de la population, l'absence d'étude d'impact, la vision minimaliste du service public, les nuisances, la ghettoïsation d'un quartier, etc. Le Conseil communal s'est déjà penché sur les points de cette demande et souhaite répondre à une délégation des signataires d'ici la fin du mois de septembre. En effet, la quasi-totalité des thématiques a été traitée lors de la mise en place de la planification territoriale, et les réponses aux autres demandes sont connues.

Afin d'être parfaitement transparent, le Conseil communal vous informe qu'une seconde mise à l'enquête pour le reste des objets sur le secteur C5 a débuté vendredi 8 septembre 2023 et courra jusqu'au 22 septembre 2023. Le Conseil communal attendra la fin du délai pour rencontrer les signataires.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :

Démarrage des travaux sur Gare-Casino – îlot 1

Les travaux de l'îlot 1 à Gare-Casino débuteront le 18 septembre prochain. En effet, les TPF ont mandaté la société HRS pour réaliser la construction de cette première étape qui accueillera un parking souterrain, un commerce, l'Office fédéral des routes et du logement, ainsi qu'une gare routière à futur. Les travaux préparatoires dureront 10 semaines environ et impacteront la circulation à la Route de la Gare, en raison de travaux sur la chaussée.

Une séance d'informations aux riverains a été mise sur pied le 6 septembre dernier et a réuni quelque 70 personnes à Rosière Café. Essentiellement, le concept de circulation pendant les travaux établit la mise en place d'un sens unique entre la Place du Midi et le débouché sur l'Avenue de la Gare pour le trafic léger, mais permet aux bus et aux camions du chantier de venir en sens inverse. Tout a été fait pour que les résidents du quartier puissent accéder en tout temps à leur domicile et puissent traverser la zone. La dépose des usagers des bus régionaux restera à la Route de la Gare, tandis qu'un parking provisoire sera établi en prolongement de celui de l'ancienne poste.

Bien évidemment, la gestion du chantier nécessitera quelques adaptations, et suscitera des nuisances supplémentaires, mais c'est un impondérable au vu de l'ampleur des constructions qui seront réalisées. Les Services communaux, TPF et HRS se coordonneront pour apporter des solutions aux difficultés supplémentaires rencontrées. Il est opportun de rappeler qu'une fois les travaux préparatoires terminés, le chantier sera concentré sur l'actuelle gare routière et impactera moins la circulation.

M. Yves Blanc, conseiller communal, communique :

Fondation Cherpillod – prestation ARCADES

Les communes de la Broye fribourgeoise ont mandaté il y a plusieurs années la Fondation Cherpillod et son programme ARCADES.

ARCADES a pour but d'accompagner les jeunes de 12 à 25 ans dans leur insertion sociale et/ou professionnelle ainsi que dans leur projet personnel et/ou collectif en leur permettant de développer leurs ressources et compétences. Le coût annuel de cette prestation était de CHF 5.00/habitant.

En juillet 2023, ASCOBROYE, insatisfaite des prestations fournies, a résilié le contrat avec la Fondation Cherpillod pour la prestation ARCADES et a demandé au Réseau Santé Social Broye fribourgeoise d'étudier la reprise de cette prestation à partir de 2025. RSSBF a confirmé son intérêt de développer cette prestation à partir de 2025.

Afin de gérer la transition et pour maintenir l'accompagnement et le soutien de nombreux jeunes habitant la Commune et concernés, la prestation sera assurée par la Commune, avec un poste à durée déterminée (1 an) financé par le montant actuel de subvention alloué à la prestation ARCADES, CHF 5.00/habitant.

Une annonce paraîtra dès la semaine prochaine dans la presse et les réseaux pour le recrutement.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :

Nouvelles dispositions concernant les enseignes lumineuses

Le 6 septembre dernier, le Conseil communal a transmis à l'attention de l'ensemble des entreprises et commerces de la Commune, une lettre relative aux nouvelles dispositions applicables concernant les enseignes lumineuses.

Ces directives font suite à une modification de la loi sur l'énergie article 15a al.6 : « Les enseignes publicitaires et l'éclairage des commerces, sur les expositions et les chantiers sont éteints entre minuit et 5 h. ».

Le Service de l'énergie du Canton de Fribourg prévoit plusieurs contrôles sur le territoire dès le mois d'octobre afin de vérifier l'application de cette nouvelle directive entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission du Conseil général de M. Jean-Pierre Burri du Groupe Vernay, un membre doit être élu à la Commission financière pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Giacomotti, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M. Carlo Bonferroni du Groupe Vernay.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Nicolas Giacomotti, président, proclame élu M. Carlo Bonferroni en qualité de membre à la Commission financière pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission du Conseil général de M. Borko Viva du Groupe PS-Les Vert.e.s, un membre doit être élu à la Commission des naturalisations pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Giacomotti, président, fait part qu'il a reçu la candidature de Mme Marie-Joëlle Pythoud Siegrist du Groupe PS-Les Vert.e.s.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Nicolas Giacomotti, président, proclame élue Mme Marie-Joëlle Pythoud Siegrist en qualité de membre à la Commission des naturalisations pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

5. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 203'000.00 TTC POUR LE DEPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ET POUR LA POSE D'UN TUBE POUR LA FIBRE OPTIQUE COMMUNALE SUR LE CHEMIN DU MOULIN A ESTAVAYER-LE-LAC DANS LE CADRE DU PROJET D'IMMEUBLES DANS LE SECTEUR « GARE-CASINO » - MESSAGE N° 57

MM. François Julmy et Pierre Ménétreay se récusent. 55 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Jean-Marc Berset, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie en séances plénières les 29 août et 5 septembre. Lors de ses séances, elle a examiné les aspects financiers du message précité. Le montant du crédit, diminué de la TVA, sera ventilé dans les rubriques 64000 « fibre optique » et 71010 « approvisionnement en eau » selon les périodes d'utilisation respectives. La Commission financière préavis favorablement à l'unanimité ce crédit et recommande au Conseil général son acceptation.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier à ajouter et invite le Conseil général à approuver ce crédit qui marque le début d'un grand chantier le 18 septembre.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 203'000.00 TTC pour le déplacement d'une conduite d'eau potable et pour la pose d'un tube pour la fibre optique communale sur le chemin du Moulin à Estavayer-le-Lac dans le cadre du projet d'immeubles dans le secteur « Gare-Casino » est accepté à l'unanimité.

MM. François Julmy et Pierre Ménétrety restent à l'extérieur de la salle car ils se récusent également pour le point suivant.

6. OCTROI D'UNE DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA SIGNATURE D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP) SUR LA PARCELLE RF 3469, SISE A ESTAVAYER-LE-LAC ET L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT MAXIMUM DE CHF 2'500'000.00 POUR UN PARKING PUBLIC, LIE AU NOMBRE DE PLACES DE PARC - MESSAGE N° 58

MM. François Julmy et Pierre Ménétrety se récusent. 55 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci a débattu du message relatif à cet investissement lors de ses séances des 29 août et 5 septembre derniers. En préambule, la Commission financière salue le fait que la documentation établie par le Conseil communal soit bien plus précise et détaillée que lorsque cet objet a été soumis une première fois au Conseil général. La séance d'informations du 13 juin 2023 a également permis de mieux comprendre les enjeux liés à cet objet. Par rapport au premier message, un changement important consiste dans le fait que la facturation des places de parking se fera sur la base d'un calcul à livre ouvert avec un plafond fixé à CHF 50'000.00/place. Ceci répond à un souhait exprimé par le Législatif et la Commission financière est donc satisfaite qu'une solution ait été ainsi trouvée. Il est à souligner que chaque soumission sera contrôlée et validée par la Commune alors que les factures seront également contrôlées et visées par la Commune, respectivement par le chef du Service des bâtiments. La Commission financière tient également à souligner que cet investissement est amené à rapporter des recettes financières pour la Commune, comme en témoigne le budget prévisionnel d'exploitation qui est joint à ce message. Quand bien même il ne s'agit que d'un budget prévisionnel et que ces chiffres sont à prendre avec un certain recul, les résultats d'exploitation devraient être positifs dès la première année d'exploitation (avec un résultat net de CHF 33'000.00) et les recettes devraient augmenter chaque année (avec une prévision à



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

CHF 131'500.00 pour la 11^{ème} année d'exploitation). En ces temps où chaque franc compte, ces rentrées financières ne sont pas négligeables. Il relève également que la signature d'un DDP pour cette parcelle permet d'encaisser, sur la durée des 70 ans prévue, une somme totale de plus de 6 millions alors qu'en cas de vente, l'encaissement aurait uniquement été de 2,2 millions. En conséquence, après délibérations, la Commission financière accepte à la majorité des membres présents le message n° 58.

M. Alexandre Rey, rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire (CAT), a analysé le nouveau message qui fait suite à la demande de renvoi du message n°51 lors de la séance du Conseil général du 23 mai 2023. Ils ont travaillé le sujet, sous l'angle de l'aménagement du territoire et de la mobilité, lors des séances des 19 juin 2023 et 16 août 2023. Ils ont également échangé avec les promoteurs, les architectes, les ingénieurs et les futurs utilisateurs des cabinets de médecins lors de la séance d'informations du 13 juin 2023. Cette séance a été très utile pour mieux appréhender les enjeux qui sont derrière cet objet. Ils ont ainsi eu les réponses qu'ils attendaient lors de la demande de renvoi du précédent message. Dans ce sens, ils remercient le Conseil communal pour l'organisation de cette dernière. La CAT est favorable à l'octroi du DDP car le projet respecte le cahier des charges du PAD Gare-Casino, celui-ci est conforme en termes de volumétrie, de disposition et de circulation. Le projet est également conforme aux exigences fixées par la Commune et le Canton. Le projet met également à disposition des cabinets pour l'installation de futurs médecins. En ce sens, il est une réponse positive pour résoudre la pénurie des médecins à laquelle doit faire face la Commune. La CAT approuve également l'investissement de CHF 2'500'000.00 pour la construction d'un parking public. Le maintien des places de parc actuellement sur la parcelle RF 3469 est une nécessité pour répondre à la demande en matière de stationnement des véhicules motorisés dans la périphérie de la ville. La Commune doit rester propriétaire de ce parking et le céder au promoteur privé serait une erreur stratégique. La CAT a validé à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 16 août 2023 le message présenté ce soir et elle demande d'en faire de même pour poursuivre le développement du secteur stratégique Gare-Casino.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, relève, comme expliqué dans le message, que le Conseil communal a pris acte des remarques émises lors du Conseil général du 23 mai dernier avec le renvoi du message n° 51. Une séance d'informations a été convoquée le 13 juin pour répondre à la majorité des interrogations des conseillers généraux. Par la suite, le message a été retravaillé dans sa forme et sur le fond avec le concours de la Commission d'aménagement du territoire et la Commission financière. Cela a permis de préciser encore certains aspects et de délivrer une information sensiblement plus claire. Le Conseil communal et lui-même remercient chaleureusement ces deux Commissions pour leur participation et leurs apports bienvenus. S'agissant du message, la principale modification réside en la construction des places de parking au moyen de la procédure à livre ouvert avec un montant plafonné. Un budget prévisionnel d'exploitation et d'estimation du rendement du parking a également été produit ainsi qu'une explication plus détaillée du financement de l'objet. Le Conseil communal tient à redire l'importance de cet objet pour la réalisation des divers objectifs mentionnés. Il remercie le Conseil général de l'engagement montré dans la volonté de parfaire le précédent message et, tout en restant à disposition pour répondre aux éventuelles questions, il recommande au Conseil général d'accepter le message présenté.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Gilles Borgognon, conseiller général, relève qu'en date du 23 mai 2023, dans cette salle, deux décisions importantes étaient prises le même soir, l'une pour l'objet dont on reparle maintenant et l'autre pour la zone Plein Sud dont on reparlera encore pour les 100 prochaines années. Concernant cet objet, le DDP Gare-Casino, son Groupe avait demandé le renvoi et avait été suivi par la majorité du Conseil général. Entre-deux, l'organisation d'une séance d'informations très ouverte et constructive leur a expliqué les tenants et aboutissants de ce dossier très complexe. Questionnées par les élus, les personnes toutes très impliquées dans ce projet ont répondu aux questions en toute transparence. Ce soir, personnellement, il soutient cet objet, confiant qu'avec la méthode du livre ouvert proposée le 23 mai par le Groupe indépendant, la Commune paiera le juste prix pour ces places de parking. Cependant, ils comptent sur une stricte vigilance des services communaux concernant les décomptes de ces travaux car autrement tout ceci ne servirait à rien. M. Borgognon demande donc d'accepter le message n° 58.

M. Michel Zadory, au nom de l'UDC, informe que le message n° 58 a retenu toute leur attention. Ils ont été tentés de proposer le renvoi de cet objet, mais pour rester constructifs ils ont décidé d'attendre le débat pour peaufiner leur opinion. Suite à la séance d'informations complémentaire du 13 juin dernier, ils sont restés un peu sur leur faim et ont quelques questions restées sans réponse. Notamment, combien de parkings publics, au total, vont être construits sur le site Gare-Casino ? Est-ce qu'une étude globale concernant les besoins futurs en places de parkings publics sur le territoire de la ville a été faite ? Est-ce que l'option d'un parking souterrain centralisé à grande capacité d'accueil, sur la parcelle mise à la disposition de la Commune par ELSA, a été étudiée ? Cela résoudrait l'engorgement prévisible sur le site Gare-Casino et donnerait la possibilité d'un accès proche du centre-ville. L'îlot 5 devrait abriter les cabinets médicaux. Lors de la séance du 13 juin, aucune réponse n'a été donnée quant au coût par m² de la location desdits cabinets. Avant de déménager de leurs locaux actuels, ces médecins doivent savoir, s'il vaut la peine pour eux de déménager. Voilà quelques questions auxquelles ils aimeraient avoir une réponse avant de se prononcer sur cette demande de délégation de compétence.

M^{me} Christine Duc, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, remercie le Conseil communal pour la soirée d'informations du 13 juin dernier. Rencontrer les différents partenaires du projet leur a permis d'avoir une meilleure compréhension des enjeux de ce quartier et de la plus-value pour la Commune de pouvoir accueillir différents cabinets médicaux à cet endroit. Ce Groupe est satisfait de la proposition concernant la construction du parking en utilisant la procédure du livre ouvert pour le prix de ces places. Ils relèvent la volonté du Conseil communal de travailler avec le Conseil général et d'enfin plus impliquer ses commissions dans les différents processus. Ils espèrent toutefois que cette volonté se poursuivra au-delà de ce message et qu'il sera à l'avenir une évidence pour le Conseil communal que les projets se construisent dès leur début en partenariat avec les différentes commissions concernées. Le Groupe PS-Les Vert.e.s soutient à l'unanimité le message n° 58 et remercie le conseiller communal en charge du projet pour son travail.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, relève, concernant le nombre de places publiques qui seront créées sur Gare-Casino en entier, qu'il faut comprendre que le parking qui est sous l'îlot 5 est celui qui est destiné à recevoir les places publiques. Les autres îlots qui sont en construction auront une partie qui aura des places publiques destinées aux commerces notamment mais le reste sera pour les logements qui seront construits à futur sur chacun de ces secteurs. Le Conseil communal n'a pas souhaité développer plus avant les places publiques des autres îlots situés à Gare-Casino, ce développement étant peu efficace concernant la desservance de la vieille-ville. En ce qui concerne



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

l'étude globale sur les places de stationnement, elle est en cours ; elle fait partie du concept global de stationnement qui a été prédéfini dans le plan d'aménagement local adopté le 1^{er} mai par le Conseil communal. Il faut comprendre que le nombre de places total entre toujours en ligne de compte quand on calcule ce qu'il faut en stationnement pour un secteur comme Estavayer-le-Lac. Dans le nombre de places total, il faudrait prendre en compte également les places qui sont au bord du lac pour prévoir les besoins en stationnement. C'est un peu compliqué de prendre en compte les places qui sont au bord du lac pour dire à quelqu'un qu'il doit se parquer en-bas pour aller faire ses courses en-haut ; les choses sont assez complexes à mettre en relation. Concernant un éventuel parking à Fontany, cela paraît difficile car il s'agit d'une zone d'intérêt général inscrite au PAL et elle vise à développer des équipements d'intérêt général sportifs comme cela a déjà été expliqué au Conseil général. Donc, non en principe le Conseil communal ne souhaite pas outre mesure développer un parking permanent à Fontany. Pour le prix au m² pour les médecins qui sont attendus à l'îlot 5, la négociation aura lieu entre le promoteur-développeur et les futurs locataires ou acheteurs des m² mis à disposition. La Commune, de par le prix de la rente annuelle négociée dans le DDP, fait un effort en n'exigeant pas le maximum possible. A cet endroit-là, c'est cela qui devrait permettre de négocier un prix tout à fait abordable pour les médecins qui souhaitent venir s'y installer.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une délégation de compétence pour la signature d'un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle RF 3469, sise à Estavayer-le-Lac et l'octroi d'un crédit d'investissement maximum de CHF 2'500'000.00 pour un parking public, lié au nombre de places de parc est accepté par 52 oui, 2 non et 1 abstention.

MM. François Julmy et Pierre Ménétrety reviennent dans la salle. Les résultats des votes leur sont communiqués. 57 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

7. OCTROI D'UN CREDIT ADDITIONNEL DE CHF 82'012.65 TTC POUR L'ETUDE DE LA PLANIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE PLEIN SUD - MESSAGE N° 59

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie à deux reprises. Le message n'a pas soulevé de question particulière. Comme très bien expliqué dans le message, ce crédit additionnel découle du retrait de l'entreprise Denner de la zone de Plein Sud. La Commission financière a accepté à l'unanimité le message n° 59 et propose au Conseil général de l'approuver.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, relève que ce message de régularisation est attendu depuis un certain temps, notamment par la Commission financière car il répond à une obligation légale du règlement des finances de revenir devant le Législatif en cas de dépassement de crédit. C'est chose faite désormais et le montant demandé correspond aux frais engagés. Depuis, le Conseil communal a modifié sa pratique et n'engage plus de dépense sans les garanties nécessaires des divers partenaires ; ceci permet d'éviter ce genre de surprise désagréable. Il recommande au Conseil général d'approuver ce message et reste à disposition en cas de questions.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Gilles Borgognon, conseiller général, comme l'ensemble de ses collègues, a pris connaissance du message n° 59 concernant ce crédit additionnel. Les explications produites dans ce message sont claires et indiquent que la Commune qui négociait avec Denner lui avait fait confiance pour le règlement de cette étude mais la fin des relations avec cette entreprise sonnait la non-prise en charge de celle-ci. Ceci ne le réjouit pas mais la lecture du dernier paragraphe de l'objet du message lui redonne de l'espoir. Cette étude n'est pas perdue et a même été utilisée pour le message n° 53, DDP avec l'entreprise ORE SA du 23 mai 2023. De ce fait, il voit dans cette affaire que l'entier de cette étude pourrait être finalement prise en charge par ORE SA qui en bénéficie. De plus, en faisant un rapide calcul, la totalité de cette étude divisée par les m² du DDP sur 100 ans, accordé le 23 mai, revient à 3.2 cts le m². Une paille par rapport au prix de CHF 8.80/m² payé par ORE SA. Il pense que ce sera supportable pour le futur promoteur de la zone Plein Sud et il fait entièrement confiance au Conseil communal pour négocier habilement ceci. Il va accepter le message n° 59.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit additionnel de CHF 82'012.65 TTC pour l'étude de la planification de la zone d'activités de Plein Sud est accepté à l'unanimité.

8. DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA REALISATION EN TANT QUE MAITRE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'UN MONTANT DE CHF 677'000.00 TTC POUR L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A LA ROUTE DE TOUSVENTS A ESTAVAYER-LE-LAC - MESSAGE N° 60

M. Axel Catillaz, rapporteur de la Commission financière, informe que lors de ses séances des 29 août et 5 septembre, celle-ci a étudié l'aspect financier de ce message. L'aménagement d'un carrefour sur la route de Tousvents est un objet édilitaire, les coûts sont donc en principe entièrement à la charge de la Commune, ce qui a été confirmé par le Service des ponts et chaussées du Canton de Fribourg. Comme indiqué au point 4 du présent message, l'aménagement de ce carrefour sera intégralement financé par L'Habitat de la Prillaz SA, ce qui par conséquent n'impactera pas les liquidités de la Commune et ne créera pas de charge d'intérêts à l'avenir. L'investissement sera inscrit à l'actif du bilan et fera partie du patrimoine administratif. Quant à la participation de L'Habitat de la Prillaz SA, cette dernière sera comptabilisée au passif comme subvention. Les amortissements de l'investissement et de la subvention seront identiques et n'auront donc pas d'impact sur le résultat financier annuel. De plus, des frais d'entretien refacturés par le Canton devraient s'élever à environ CHF 2'000.00 par année. Par ailleurs, s'il s'avérait nécessaire de modifier le carrefour ou de le transformer en giratoire à l'avenir, les coûts des travaux seraient alors entièrement à la charge de la Commune. A la lumière de ces éléments, la Commission financière a décidé, suite à son analyse, de préavis favorablement l'adoption du message n°60 à l'unanimité de ses membres présents.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie la Commission financière pour sa prise de position et recommande au Conseil général d'accepter ce message.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, demande une précision sur ce dossier. Dans le message, il est mentionné que le concept initial prévoyait un giratoire et que, sur décision politique et demande des services cantonaux, l'implantation d'un carrefour standard avec présélection a été choisie. Elle demande si la décision politique est communale ou cantonale.

M. Steve Pillonel, conseiller général, a été interpellé juste avant la séance pour relever que l'on parle, dans ce dossier, de déplacer le panneau 50 km/h. Ne serait-il pas judicieux de passer à 30 km/h comme sur la route d'Yverdon, respectivement sur la route de Grandcour ? Cela permettrait aussi à ce quartier, duquel beaucoup de véhicules sortiront, que la circulation arrive moins vite et permettra aux véhicules de s'insérer plus facilement dans la circulation. Est-ce que c'est envisageable, envisagé ? Peut-être cela a déjà été envisagé et n'est pas possible ? C'est une question ouverte.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, relève que c'est vrai qu'initialement il était prévu un giratoire qui a été jugé beaucoup trop invasif par le Service des ponts et chaussées. Elle rappelle que l'on se trouve sur une route cantonale donc en général les règles sont imposées par le Service des ponts et chaussées. Les règles sont aussi posées au niveau de la vitesse. La Commune peut toutefois faire une demande mais en finalité c'est le Service des ponts et chaussées qui va la valider ou pas. Elle confirme à M^{me} Duc qu'il s'agit d'une décision politique cantonale et non communale.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la réalisation en tant que maître d'ouvrage des travaux d'un montant de CHF 677'000.00 TTC pour l'aménagement d'un carrefour à la route de Tousvents à Estavayer-le-Lac est accepté par 55 oui et 2 abstentions.

8. DIVERS

M. Nicolas Giacomotti, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Nicolas Giacomotti**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Thierry Roulin, conseiller général, relève que fin août, les médias ont communiqué les tarifs 2024 de l'électricité et son lot d'augmentations. Ces annonces ont déclenché un sujet sous haute tension qui va accompagner tout le monde bien au-delà de cet automne. Le coût de l'énergie fait partie des sujets qui occupent les candidats pour les prochaines élections fédérales. Concrètement pour la Commune d'Estavayer l'augmentation annoncée est de 33% soit 33.7 cts/kWh. Ce qui l'interpelle ce sont ces importantes variations de prix entre les différents gestionnaires. Il faut savoir que ces dernières sont dues principalement aux différences de stratégie d'approvisionnement et de production propre ainsi qu'aux coûts d'entretien du réseau. Est-ce que cette augmentation est confirmée et est correcte ? Si oui, pour quelle raison les communes qui entourent Estavayer paieront 32.4 cts/kWh ; c'est une différence de 1.3ct/kWh alors que le distributeur est identique soit le Groupe E SA. Est-ce que le Conseil communal a des explications supplémentaires sur ces particularités et ces disparités ?



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Jérôme Carrard, conseiller général, relève que son intervention et sa question concernent la route cantonale traversant Font et le projet Valtraloc. En effet, cette route est vraiment dans un très mauvais état. Si on roule de Cheyres en direction de Font, la route et le trottoir se sont fortement affaissés à l'entrée du village. D'ailleurs un panneau « cassis » a été posé dernièrement. Ce fort affaissement est vraiment dangereux non seulement pour les automobilistes ou les transporteurs routiers, mais également les cyclistes. En effet, tous ceux-ci pourraient être surpris et perdre la maîtrise de leur véhicule soit en déviant à droite et monter sur le trottoir, soit traverser la chaussée s'il contrebraque par surprise et se trouver sur l'autre voie ou même pour un cycliste tomber devant un véhicule. Cette situation est vraiment trop dangereuse ce d'autant plus que cette route est une route de déviation de l'autoroute A1 quand elle est fermée entre Estavayer et Yverdon. Il peut assurer que c'est régulièrement le cas. Après avoir contacté les autorités communales, des démarches ont été entreprises pour planifier les travaux de réparation de cet affaissement. Il tient à les remercier de leur rapidité dans le traitement de la demande. Il espère que les travaux correctifs se feront rapidement pour la sécurité des usagers. Cette situation montre bien le mauvais état actuel de cette route qui se détériore de plus en plus du fait notamment de la charge de trafic régulière provenant de la déviation de l'autoroute. Aux aspects sécuritaires s'ajoute également le facteur bruit. En effet, avec une chaussée défoncée, le passage de camions génère un bruit important dû aux secousses. Et l'autoroute est déviée régulièrement la nuit pour des travaux ce qui empêche plusieurs personnes de bien dormir. Le projet Valtraloc devait régler cette situation en assainissant toute la traversée du village. Ce projet est vieux de nombreuses années. Mais à ce jour rien n'est fait. Aujourd'hui, on ne peut plus attendre. Il faut avancer dans ce dossier de la traversée de Font. Tant le Canton, l'OFROU et la Commune ont intérêt à ce qu'il se réalise. Il demande l'état de situation du projet Valtraloc. Est-ce qu'un planning est défini ? Où est-il bloqué ?

M. Jean-Marc Berset, conseiller général, intervient en tant que porte-parole d'un grand nombre de citoyens domiciliés à Rueyres-les-Prés. Suite aux travaux de raccordement du GRAC pour la Commune de Grandcour, la route principale – route du Soleil – a subi des ouvertures et cela fait plusieurs mois que les travaux de raccordement sont finis. Cependant, les remis en état de la route ne sont toujours pas terminées. Cette situation est dangereuse aussi pour les deux-roues mais également pour les voitures. Les trous sont vraiment relativement profonds. Ils demandent dès lors au Conseil communal de les soutenir pour faire accélérer ces travaux avant qu'un accident ne survienne.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Roulin qu'effectivement on sera touché en 2024 comme annoncé dans la presse. On est fixé pour 2024 à Estavayer à 33.72 cts/kWh. Il faut savoir que ce tarif comprend quatre éléments. Il y a l'utilisation du réseau qui est en général la même sur l'ensemble du territoire fribourgeois qui est de 12.22 cts/kWh, c'est pour le transport de l'électricité. Le deuxième élément est l'énergie qui est comptée dans ces 33.72 cts/kWh et il y a la taxe à la collectivité publique ; c'est celle-ci qui varie d'une commune à l'autre. Une erreur a été inscrite sur le site interactif de la Confédération qui dit qu'Estavayer paie une taxe de plusieurs centimes alors qu'on paie zéro. C'est pour cela qu'il y a cette disparité qui fait croire que l'on paiera plus que les autres communes. C'est une erreur dont on a demandé la correction qui n'est toujours pas faite à ce jour. Cela suscite la question de M. Roulin qu'elle comprend. En effet, si on prend le village de Montet, ils sont à zéro centime pour cette taxe à la collectivité publique alors qu'Estavayer est à 1.32 ct. Si on voulait fixer une telle taxe, on ne pourrait pas le faire librement, on devrait passer par un règlement. Voilà la raison de ces disparités. Il y a encore un quatrième élément c'est la taxe sur la redevance fédérale. C'est une taxe pour encourager les énergies renouvelables. C'est la Confédération qui fixe cette taxe qui est de 2.32 cts/kWh.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Carrard que c'est vrai que la route de Font est une route cantonale mais également une route de délestage pour l'autoroute lorsqu'elle est fermée, ce qui arrive régulièrement. En effet, il y a des camions lourds qui passent et un affaissement a été observé dernièrement. La conduite en souterrain est en train de souffrir. Cela avait déjà été remarqué en 2014 par un passage de caméra. On est en 2023 aujourd'hui ! La Commune a demandé à l'entreprise Grisoni en début de semaine d'intervenir rapidement avant qu'un accident ne survienne. Cela est en route. Concernant le sujet de Valtraloc, c'est un sujet inquiétant pour le Conseil communal, lassant également. On se retrouve toujours face au Canton qui change d'avis. Le dossier est prêt pour mise à l'enquête et dernièrement un retour du Canton demande à la Commune que les services souterrains, donc les collecteurs, ne passent pas sous la chaussée mais sous les trottoirs. Cela change toute la donne, cela fait perdre beaucoup de temps et cette manière de communiquer ne fonctionne plus pour le Conseil communal. Une séance a été provoquée par le Service communal des routes pour le mois de septembre avec le Service cantonal des ponts et chaussées pour traiter de ce sujet Valtraloc et d'autres sur la Commune qui commencent à sommeiller depuis un peu trop longtemps. Le point va être fait, on va essayer d'activer les choses. Le syndic, le chef de Service des routes et elle-même seront présents autour de la table avec les hauts responsables du Service des ponts et chaussées. Elle comprend l'agacement des habitants de Font, c'est aussi un agacement pour le Conseil communal qui aimerait aussi une fois pour toutes couper le ruban sur la route de Font avec ce projet Valtraloc. Elle remercie la population pour sa compréhension, sa patience mais le Conseil communal fait vraiment tout le nécessaire pour faire aboutir ce dossier. Le Conseil général sera tenu informé lors de la prochaine séance, elle espère avec une bonne nouvelle.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Berset qu'effectivement ce passage n'est pas très agréable avec cette espèce de creux qui est même dangereux pour les vélos. Il faut savoir que c'est le bureau CFA qui a la direction des travaux. Un technicien du Service communal des routes les a contactés parce que l'enrobé final doit être fait maintenant. C'est en cours et elle va veiller à ce que cela se réalise prochainement.

M. François Julmy, conseiller général, remercie tout d'abord ses collègues d'avoir accepté le message n° 58 et il s'engage à faire le maximum pour apporter des solutions de qualité valables pour la Commune et ses citoyens. Il prend la parole concernant le pont de Font. Il a appris, sauf erreur, qu'une étude serait faite par les CFF pour transformer ou refaire le pont de Font à la sortie de ville sur la route d'Yverdon. Si c'est vraiment le cas, il se pose la question s'il ne s'agirait pas d'une opportunité pour étudier le carrefour situé au bout de la route d'Yverdon qui amène sur la route de contournement : peut-être par un rond-point ou d'une autre façon. Cela permettrait de fluidifier le trafic sur la route d'Yverdon à la sortie de la ville. Le passage sous-voie à la gare n'est pas prévu pour demain et cela permettrait d'avoir des solutions pour que les véhicules passent tout droit au lieu d'attendre à la Coop. Si cette étude est en cours, il serait peut-être opportun d'approcher les CFF dans ce sens.

M. Michel Zadory, conseiller général, relève que les informations données en début de séance par M. Ménétrey concernant le camping communal ne lui ont pas fait plaisir. Estavayer manque cruellement de places pour les camping-cars. Est-ce que l'étude tient compte de l'aménagement de places pour camping-cars dignes de ce nom ? La Commune se doit d'offrir aux nomades motorisés une possibilité de faire halte dans la Cité à la Rose, ville touristique.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Romain Lambert, conseiller général, a deux demandes d'informations à adresser au Conseil communal. Il y a tout juste une année, il a posé les mêmes questions lors d'une séance du Conseil général. Au risque de passer pour un opportuniste, il va les reformuler une nouvelle fois. Sa première question demande où est-ce qu'en sont les démarches actuelles avec le dossier de l'Hôtel du Lac ? Sa deuxième question demande si la situation épineuse du port de plaisance qui oppose la Socoop à la Commune d'Estavayer a trouvé une solution, si oui laquelle et dans quel délai ? Il remercie pour les futures réponses qui, il l'espère, seront le point final à son intervention récurrente.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Julmy que c'est exact qu'une étude est lancée sur la revitalisation, la rénovation, l'assainissement du pont de chemin de fer en direction de Font sur la route d'Yverdon. La Commune a déjà réagi. Elle cherche à influencer le processus pour voir par exemple si on peut y intégrer de la mobilité douce car actuellement en tant que piéton si on veut passer de l'autre côté du pont, c'est vraiment très dangereux. Elle cherche également à influencer le processus pour avoir une hauteur de pont pour bénéficier d'un deuxième accès en ville qui ait la bonne hauteur, soit le gabarit européen de 4m50. Aujourd'hui, le pont est à 4m. La Commune essaie de voir pour que les travaux prévus permettent d'améliorer ces situations. Sur la demande particulière de M. Julmy, si le Conseil communal doit aborder le sujet de l'accès à la route de contournement, on est à peu près dans le même cas de figure que ce qui se passe à la sortie de La Prillaz I où c'est un objet éditorial communal sur un axe cantonal. A partir du moment où c'est la Commune qui provoque une demande, cela risque d'être à sa charge. Cette route de détournement est utilisée, comme dit par M. Carrard, lorsqu'il y a un délestage du trafic en cas de fermeture de l'autoroute A1. Il faut dès lors trouver une solution qui ne soit pas non plus un ralentisseur pour ce trafic. La Commune comprend bien la difficulté mais quant à modifier la route de détournement à cet endroit-là, elle peut essayer de poser la question mais cela paraît assez difficile. M. Rey a entendu la demande et va l'étudier avec le Conseil communal.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Zadory qu'un des objectifs du camping est d'augmenter la capacité pour les camping-cars et également augmenter le confort pour les accueillir.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Lambert qu'il va écrire sa réponse concernant ces sujets pour ne pas changer ses propos car ces dossiers sont immobiles. Concernant l'Hôtel du Lac, le Conseil communal est toujours en attente de la décision du Tribunal fédéral. Bien entendu dans les lieux publics d'Estavayer, les scénarios vont bon train mais le Conseil communal est en attente de la décision du Tribunal fédéral. Concernant le port de plaisance et les relations avec la Socoop, chacun a pu lire dans la presse que le Conseil d'Etat a invité les parties à essayer de se concilier. C'est chose en cours, cela se passe très bien. Les discussions sont conviviales. Les parties ont mutuellement décidé de ne pas laisser transpirer les discussions avant d'arriver à un accord. Aujourd'hui, les deux parties ont appris à se connaître, à comprendre les impératifs de chacune et au niveau calendrier, il ose espérer qu'elles sauront si elles sont capables de se concilier encore durant l'année 2024. On est en septembre 2023, un prochain rendez-vous est prévu avec les juristes de l'Etat encore cette année. Lorsqu'il y a quatre avocats autour de la table, c'est compliqué de trouver des dates. Donc, 2024 est une bonne date pour revenir vers le Conseil général très certainement avec des informations. L'ambiance est sereine avec la Socoop et cela fait très plaisir au Conseil communal que cela se passe ainsi avec ce très grand acteur touristique de la Commune. M. Lambert garde son fichier ouvert au cas où.



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Gilles Borgognon, conseiller général, souligne que c'est sa dernière intervention de la soirée, promis. Il voudrait aborder le sujet sensible de la communication de la Commune d'Estavayer. Tout à l'heure, il y a eu deux communications au Conseil général concernant deux sujets d'actualité. Pour le premier, le camping, il aurait souhaité une communication plus claire et surtout anticipée avant que les rumeurs partent dans tous les sens. Combien d'élus dans cette salle se sont fait « alpagner » par des citoyens, des campeurs et autres personnes qui s'intéressent à la Commune et son camping. Personnellement, lorsqu'un citoyen l'a interpellé la première fois à ce sujet, il est resté bouche bée, ce qui est rare, ses collègues en conviendront. Il s'est ensuite renseigné auprès du conseiller communal responsable et ses explications l'ont rassuré mais trop tard. Une communication, un simple mail à tout le Conseil général aurait suffi pour éteindre toutes ces rumeurs. Pour la deuxième communication au sujet de la pétition de citoyens pour un moratoire contre les futures constructions, il était autant frustré que M. Chassot, syndic, devant sa télévision : pas de possibilité de répondre à ces accusations. Il sait que ce n'est pas de la faute de M. Chassot, mais là, l'action d'un/une chargé-e de communication au sein de l'Administration, aurait peut-être permis d'avoir une approche différente avec les journalistes. Dans cette législature, le Conseil général a refusé des engagements mais là, personnellement, il pense que c'est le moment d'y réfléchir sérieusement et il soutiendrait cette démarche si elle arrive un jour.

M^{me} Karine Lüthi, conseillère générale, rappelle que le vendredi 22 septembre aura lieu l'événement organisé par la Commission de l'énergie : « La nuit est belle ». Afin que ses collègues puissent répondre aux éventuelles remarques de la population, elle se permet de leur rappeler que l'éclairage nocturne ne s'enclenchera pas, il y aura une continuité à la tombée de la nuit. Un fonctionnement normal reprendra dès le samedi 23 septembre. Dans un deuxième temps, elle souligne que les inscriptions aux activités, tant en qualité de bénévoles que participantes et participants, vont bon train. Elle remercie ses collègues pour leurs inscriptions et du relais dans leur localité respective. Cependant, pour la bonne marche de cette belle soirée, des bénévoles sont encore nécessaires, au nombre de 1 à Estavayer-le-Lac, 2 à Bussy, et 6 à Forel. Il s'agit principalement d'accueillir et d'accompagner les participantes et participants. Ils peuvent trouver les informations nécessaires dans l'onglet « énergie » du site de la Commune. Les membres de la Commission leur seraient reconnaissants de bien vouloir mettre un dernier coup de boost dans leur entourage afin de remplir les tranches-horaires restantes et œuvrer à la réussite de « La nuit est belle ».

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, a appris la semaine passée que l'art. 16 du règlement d'application de la loi scolaire cantonale a été modifié au 1^{er} janvier 2023, sans faire aucun bruit. Cette information devrait parvenir aux communes tout soudain. Cela stipule que dans les transports, lorsque le transport des élèves ne se fait pas sur des lignes officielles publiques, tout transport privé qui a à l'intérieur de son véhicule des enfants de moins de 7 ans doit être accompagné par une personne pour tous les trajets. Il lui semble que du côté de Rueyres-les-Prés et Forel, ce sont des transports de ligne. Pour Font, cela n'est pas le cas si ses souvenirs sont bons. Ce qui impliquerait que, pour chaque trajet, c'est-à-dire quatre fois par jour, une personne devra, devrait déjà, accompagner ces enfants ; sachant que les 1-2H sont à Estavayer-le-Lac, il y a de toutes façons des enfants en-dessous de 7 ans qui prennent ces transports. Ce qui veut dire qu'une personne qui vient quatre fois par jour dans les bus pour accompagner les élèves, cela a un coût. Le Conseil communal est actuellement en période de budget. Est-ce que cette information est connue du Conseil communal et si oui est-elle déjà planifiée dans les budgets 2024 ?



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Borgognon que le Conseil communal essaie toujours de faire bien au niveau de la communication. Il s'améliore malgré tout même si des défauts peuvent encore être relevés régulièrement. Concernant le camping, le Conseil communal a cru faire juste mais effectivement il n'avait pas prévu ces rumeurs et finalement celles-ci ont enflé et c'est la raison pour laquelle le Conseil communal vient ce soir avec une communication complète. Concernant la pétition et ce qui s'est passé avec la RTS, il peut dire qu'il y a eu un fort agacement du côté communal à ce sujet. La RTS a refusé catégoriquement l'interview de la Commune. Ils ont souhaité que les représentants communaux soient là pour réceptionner la pétition, il y a eu une prise d'image, les pétitionnaires ont pu partir et il y a eu un refus catégorique de prise de position de la Commune sous prétexte que ce n'était pas le sujet, qu'ils parlaient d'un sujet démographique. La Commune s'est fait piéger. Ce n'est pas avec un chargé de communication que cela aurait changé quelque chose. M. Chassot a reçu un téléphone de la RTS, il n'a toujours pas rappelé car il se demande si c'est nécessaire. Mais là, les représentants de la RTS ont fait un « coup de salaud », il n'y a pas d'autre mot car effectivement un reportage unilatéral est intolérable pour la population. Il entend aussi la proposition d'engager un chargé de communication. Cela fait déjà quelque temps que cela est discuté à l'interne. Le Conseil communal vient souvent devant le Conseil général avec l'engagement de personnel. Cela a des impacts sur le budget. On doit être vigilant avec ce budget. Aujourd'hui un tel poste n'a pas encore été soumis au Conseil général car le Conseil communal a toujours eu d'autres priorités au niveau de l'engagement du personnel. C'est possible qu'il ne vienne toujours pas cette année car il y a des défis un peu partout dans les dicastères. C'est vrai qu'à Châtel-St-Denis, ils ont engagé un chargé de communication à 50%. C'est sur la table du Conseil communal mais c'est son rôle de donner les priorités au niveau de l'engagement du personnel et c'est le rôle du Législatif de valider ou non le budget avec les montants qui y sont rattachés.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, remercie M^{me} Lüthi pour son intervention concernant la manifestation « La nuit est belle » et il est persuadé qu'elle trouvera tous les bénévoles nécessaires.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Duc que le Conseil communal prend note de cette information. M. Blanc, conseiller communal, lui a fait signe dans ce sens car la Commune n'est pas au courant de cette modification. Merci de cette information. La Commune se renseignera dès demain à ce sujet. Les enseignants sont informés avant les communes qui doivent payer, c'est un peu spécial mais c'est comme cela. Ce point sera analysé rapidement et le nécessaire sera fait pour les budgets.

M. Cyrille Gassmann, conseiller général, au vu des nombreux propos tenus ce soir, prend la parole pour faire un « coup de gueule ». En moins de 2h ce soir, le Conseil général a parlé de deux, voire trois projets, pris en otage par le Service des ponts et chaussées depuis de nombreuses années. On parle de deux aménagements sur les routes cantonales à Murist et à La Vounaise, du projet Valtraloc à Font qui posent de nombreux problèmes de sécurité. Les futurs élus fédéraux seront aussi bien avisés de traiter la lenteur administrative, particulièrement des tribunaux. Le projet de l'Hôtel du Lac qui est bloqué au Tribunal fédéral par exemple. Une fois que le Tribunal fédéral, on l'espère, aura statué en faveur de la Commune, il faudra trouver un deal avec l'autre partie pour le rachat de l'épave et si le but des promoteurs est de faire durer, ils auront tout loisir d'aller jusqu'au Tribunal fédéral pendant 5 ans de procédure. De plus, l'information sur l'art. 16 du règlement d'application de la loi scolaire, c'est une



DATE : 14 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

vraie catastrophe. Il trouve que c'est de la concurrence déloyale. On impose de nouveau quelque chose de plus à des transporteurs privés que n'est pas imposé au secteur public. Comme déjà maintenant, les élèves n'ont pas besoin d'être attachés dans les transports du service public mais doivent être attachés dans les transports privés ; c'est une concurrence déloyale.

M. Nicolas Giacomotti, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 2 novembre 2023 à 20h00. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. Nicolas Giacomotti, président, tient finalement encore à remercier toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin aux manifestations de la belle Commune d'Estavayer durant la saison estivale. Il remercie également toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil général et souhaite à toutes et tous un bon retour dans leur foyer.

Il lève la séance à 21h27.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Nicolas Giacomotti
Président

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga
Secrétaire général